

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maryse DesBecquets](#)

<https://www.cadre21.org/membres/16cf40d023e6e425bd2dc577>

Date d'obtention : 2020-10-16 14:22:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Déterminer l'impact des informations recueillies sur le milieu scolaire. (Qui a fait la plainte? Comment et si mes élèves vivent des répercussions en lien avec le sexto? Quel est la nature de la photo (pornographie juvénile ou non (ne pas regarder la photo!!!)..)
 2. Je commence, si impact à l'école, par recueillir les informations à l'aide de la grille dans la trousse sexto auprès de la personne qui a fait la dénonciation.
 2. Si un (ou plusieurs) élève est touché, je le rencontre individuellement et remplis le formulaire aussi avec lui.
 3. Tout dépendant du niveau de collaboration de l'élève et de la nature de l'acte (malveillant ou non) les étapes peuvent différer et je le réfère au bon partenaire.
 4. Je suis les étapes de la trousse, je confisque l'appareil grâce au sac fourni.
 5. Je collabore et diffuse l'information à mon partenaire afin de favoriser le bon déroulement de la suite
- 4.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il ne faut jamais avoir accès aux photos.

Que si un adulte réfère une situation dans laquelle il n'y a pas d'impact sur nos élèves, nous le référons au service de police.

Qu'il est important de rencontrer chaque élève en lien avec la situation et les accompagner en se servant des outils de la trousse.

Qu'il faut distinguer l'intention derrière le geste afin d'ajuster nos interventions et guider vers les bons partenaires (malveillance ou non)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Sensibiliser un jeune qui ne veut pas collaborer à être conscient des impacts de son geste sur lui ou les autres.

Les autres étapes me semblent bien logiques et nous sommes bien accompagnés avec la trousse sexto.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

